

Contrat budgétaire Paris/Etat : Discours d'Anne Hidalgo devant le Conseil de Paris

Seul le prononcé fait foi.

« Mes chers collègues,

Ce Conseil de Paris est un temps budgétaire important, qui confirme la qualité de la gestion que nous avons mise en œuvre aux services des Parisien.ne.es depuis 2014.

Le compte administratif 2017, que vous venez d'adopter, démontre à nouveau notre capacité à conduire avec exigence un programme de mandature dédié au renforcement des services publics aux Parisiens et préparant l'avenir de notre ville, tout en assurant sa soutenabilité financière.

C'est à ce titre le meilleur témoignage du respect de nos engagements pris devant les Parisiens, au premier rang desquels celui de ne pas augmenter leurs impôts, pour préserver leur pouvoir d'achat.

Notre engagement dans la contractualisation avec l'État ne fait que confirmer la stratégie budgétaire mise en œuvre avec constance depuis 2014, qui repose sur trois fondamentaux : la sobriété en fonctionnement, la stabilité des taux des impôts locaux directs des Parisiens et le maintien de l'effort d'investissement pour poursuivre notre ambition : bâtir une ville qui soit toujours plus innovante et bienveillante, attractive et inclusive.

Le compte administratif 2017, dont vous venez de débattre, illustre cette gestion saine des finances de notre collectivité, qui nous permet de financer les politiques mises en œuvre au service des Parisiens en concentrant notre action sur nos priorités.

Il s'agit bien sûr du logement, des mobilités avec plus de 700M€ de dépenses, de la solidarité avec un effort social de 1,8Md€, mais aussi de l'enseignement (870M€), de la famille (470M€), de la sécurité (400M€), de la culture (380M€), du sport et de la jeunesse (280M€).

Déclinant la mise en œuvre du Programme d'investissement de la mandature, les dépenses d'investissement de la collectivité se sont établies à plus de 1,4 milliard d'euros en 2017, soit un niveau sensiblement identique à celui de 2016. Ce sont ainsi 7 318 logements sociaux supplémentaires qui ont ainsi été financés en 2017 pour une dépense de 368M€.

152M€ ont été investis dans les transports et les déplacements, dont 43M€ pour le prolongement de la ligne 14 du métro, 31M€ pour l'extension de la ligne de tramway T3, 4M€ pour l'adaptation des stations de la ligne 11M€ et 16M€ ont par ailleurs financé des travaux d'entretien de la voirie.

166M€ ont été consacrés aux investissements en faveur de l'enseignement et la formation, dont 125M€ au titre de l'enseignement primaire et secondaire, avec les travaux de construction de deux écoles à Clichy Batignolles, la rénovation du Groupe scolaire Duplex-Armette, la construction d'une école maternelle rue de Torcy (18e), la restructuration du Groupe Erlanger (16e), la rénovation du collège Claude Chappes (19e), du collège Lucie Fauré (20e) et du collège-lycée Gabriel Fauré.

Poursuivant la transformation de Paris, 82 M€ ont été consacrés aux opérations d'urbanisme, en particulier celles de Clichy-Batignolles (33M€), de Paris Rive Gauche (19M€) et de Beaujon (17M€).

Poursuivant notre objectif de 5 000 nouvelles places d'accueil en crèche, la Ville a investi 36 M€ en faveur du secteur de la petite enfance, dont 17M€ de travaux, en particulier les crèches collectives et haltes-garderies Saint-Blaise, Caserne de Reuilly, rue Denoyez et place Possoz.

Le sport de proximité a également fait l'objet de nombreux investissements en 2017. Ainsi, près de 32M€ ont été consacrés aux travaux dans les gymnases et les salles de sport (en particulier 8,1M€ pour le gymnase de Clichy-Batignolles, 5,3M€ pour le gymnase Baron Le Roy et 3,9M€ pour le gymnase Tolbiac).

Les piscines ont bénéficié de 22M€ dans le cadre du plan « Nager à Paris ». Les opérations de rénovation des piscines ont représenté 12 M€ (dont 3,2 M€ pour la piscine des Amiraux, 2,6M€ pour la piscine Mourlon, 2,2M€ pour celle du centre sportif Elisabeth et 1,4M€ pour la piscine Émile Antoine) tandis que l'entretien des piscines a représenté 10 M€.

La propreté a également fait l'objet de 27M€ d'investissements pour moderniser la collecte, le traitement des déchets et des outils de nettoyage, dont environ 23M€ pour l'acquisition de véhicules propres pour la collecte des déchets et le nettoyage.

Au global, ce compte administratif 2017 est le meilleur témoignage de notre capacité à tenir nos engagements et atteste de la soutenabilité budgétaire de notre programme de mandature.

Comme en témoigne encore l'excellente tenue de l'exécution 2017, nous démontrons à nouveau notre capacité à faire face à un choc externe d'une ampleur inédite. La conjonction des phénomènes combinés de baisse des dotations et de montée en charge de la péréquation représente en effet désormais une perte de ressources de plus de 1,2Md€ par rapport à leur niveau de 2010, soit plus d'un sixième des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité parisienne.

Grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement courant - qui n'augmentent que de 0,7% (hors dépenses de péréquation) et, au maintien à un niveau élevé de nos recettes de fonctionnement, nous avons consolidé en 2017 une épargne brute élevée à 635M€, en hausse de 9% par rapport à l'année précédente.

Associée aux recettes d'investissement, elle nous a permis de financer plus de 78% de nos investissements par des ressources propres et de limiter notre endettement, avec une capacité de désendettement de la collectivité stabilisée à 9 ans.

Forte de la robustesse de notre gestion et malgré les nouvelles règles encadrant le pilotage des finances publiques locales qui accentuent la contrainte subie depuis 2014, j'ai fait le choix d'engager la collectivité dans cette démarche de contractualisation pour attester de la soutenabilité de la trajectoire budgétaire de Paris et dans l'intérêt général des Parisiens., pour lesquels cette démarche de contractualisation financière doit s'accompagner de contreparties dans une logique de co-construction de nos politiques publiques avec l'État.

Comme l'ensemble des Maires et Présidents d'Exécutifs locaux et conformément à ce que nous avons unanimement exprimé dans le cadre des associations d'élus, je serai vigilante dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif afin qu'il ne remette pas en cause les acquis de la décentralisation car une tutelle de l'Etat sur la gestion démocratique locale ne serait pas acceptable.

Je souhaite que cette démarche contractuelle puisse guider l'ensemble de nos relations avec l'État dans une logique partenariale, où chacun reconnaît sa responsabilité et ses engagements vis-à-vis des Parisiens, de sorte à apporter sa juste contribution.

Cette clarté des responsabilités et des moyens associés à l'exercice de celles-ci n'est pas une exigence spécifiquement parisienne ; c'est une exigence démocratique, liée à la nécessité de rendre compte de l'utilisation de l'argent public à nos administrés.

Les Parisiens doivent ainsi savoir que l'État compense à peine la moitié des dépenses sociales décentralisées (revenu de solidarité active, APA et Prestation compensatrice du Handicap) et que le reste est donc pris en charge par le budget de Paris à hauteur de plus de 250M€ par an.

Bien que le Gouvernement vienne d'annoncer une amélioration de la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) – et notamment de leur évaluation qu'une collectivité comme Paris prend largement en charge –, cette avancée n'est pas à la hauteur des charges financières relatives aux allocations sociales, dont la pérennité du financement n'est pas assurée au niveau national.

A Paris, cette logique de responsabilité partagée doit aussi prévaloir pour faire face aux défis communs que nous devons assumer avec l'État. Il s'agit tout d'abord du défi du logement sur lequel j'ai proposé au Gouvernement un pacte parisien pour le logement dans le cadre du projet

de loi ELAN en discussion, non pour avoir un statut particulier pour Paris, mais pour adapter certaines dispositions aux territoires les plus tendus.

Il en va également ainsi de l'enjeu majeur de la transition écologique. A l'heure où les métropoles doivent déployer des dépenses massives pour faire face au défi climatique – en 2018, nous mobilisons ainsi à Paris 400 millions d'euros pour la mise en œuvre du nouveau Plan climat – il est essentiel que l'État s'engage à leurs côtés, en nous donnant les moyens de financer ces dépenses qui nous obligent pour les générations futures. C'est le sens de mon initiative auprès du Gouvernement avec le Maire de Bordeaux, d'affectation d'une fraction de la Contribution climat énergie aux collectivités engagées dans la lutte contre le changement climatique.

Cette démarche partenariale et ce partage de responsabilité entre l'État et les collectivités, qui guident le contrat financier que je vous propose de signer avec l'État, dans l'intérêt des Parisiens, doivent aussi prévaloir dans l'ensemble de nos relations avec l'État.

Dans cet esprit de responsabilité, je vous propose aujourd'hui le projet de contrat, fruit de nos négociations avec l'État, qui converge avec les objectifs de sobriété budgétaire et d'endettement maîtrisé que nous nous sommes fixés en début de mandature. À travers ce contrat, nous nous engageons à limiter l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à 1,14% de 2018 à 2020 et à contenir notre capacité de désendettement en dessous de 12 ans.

Je remercie Emmanuel Grégoire et l'ensemble des adjoints pour leur travail essentiel.

Le budget supplémentaire 2018 reste lui en ligne avec le budget primitif 2018. Dans le contexte renouvelé par la contractualisation et du fait de la programmation juste et efficace de notre budget primitif, ce budget supplémentaire ne comporte que des mouvements techniques de crédits. Ainsi, les recettes sont ajustées en fonction des dernières notifications de l'État en matière de dotations et de fiscalité.

Les très bons résultats de l'exécution 2017 permettent de baisser le niveau d'autorisation d'emprunt pour l'ajuster au plus près du besoin de financement. En outre, de nouvelles autorisations de programme sont inscrites pour un montant de 57,2M€, en cohérence avec le rythme d'exécution des projets du programme d'investissement de mandature (PIM).

C'est en restant fidèles à notre méthode exigeante que nous continuerons à offrir un service public d'excellence aux Parisiens et à accomplir pour eux de nouveaux progrès, en particulier dans les domaines de la transition écologique, de l'attractivité et de la solidarité. Je vous remercie. »

Anne Hidalgo
Maire de Paris

Contacts presse : presse@paris.fr / 01 42 76 49 61